

Technicolor SA

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 23 mars 2020

4^{ème} résolution

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 6 PLACE DE LA PYRAMIDE - 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 40 88 00 00

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 1 723 040 EUROS - RCS Nanterre 572 028 041

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Technicolor SA

Société anonyme au capital de 414 461 178 €
Siège social : 8-10 rue du Renard, 75004 Paris
RCS : Paris 333 773 174

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 23 mars 2020

4^{ème} résolution

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Technicolor SA

*Rapport sur la réduction
du capital*

*Assemblée générale
mixte du 23 mars 2020*

4^{ème} résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'Assemblée générale de la société Technicolor SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, sous la condition suspensive de la réalisation de la mise en paiement des opérations de regroupement des actions de votre société visé dans la 3^{ème} résolution de la présente assemblée et sous réserve de l'approbation de la 5^{ème} résolution.

Votre conseil d'administration vous propose de procéder à une réduction du capital d'un montant de 414.307.673,86 euros par diminution de la valeur nominale de chacune des 15.350.414 actions composant le capital social de votre société à l'issue de la réalisation de la mise en paiement des opérations de regroupement visé dans la 3^{ème} résolution, laquelle serait ramenée de 27 euros (son montant à l'issue de la réalisation de la mise en paiement des opérations de regroupement) à 0,01 euro. Le montant de cette réduction du capital sera affecté à un compte de réserve spéciale, étant précisé que les sommes figurant sur ce dernier ne seront pas distribuables mais pourront ultérieurement être incorporées au capital ou servir à l'amortissement des pertes sociales.

Par ailleurs, la délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de votre société avec maintien du droit préférentiel de souscription, soumise à votre approbation dans la 5^{ème} résolution de la présente assemblée, vous est proposée sous la condition suspensive de la réalisation définitive de cette réduction du capital.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne

Technicolor SA

*Rapport sur la réduction
du capital*

*Assemblée générale
mixte du 23 mars 2020
4^{ème} résolution*

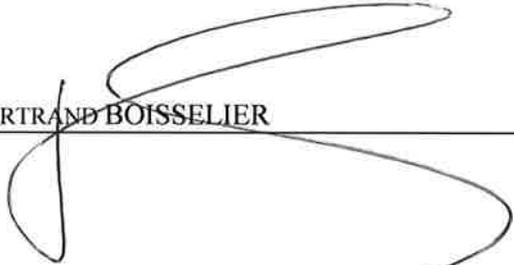
ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 414.461.178 euros à 153.504,14 euros.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 17 février 2020

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**



BERTRAND BOISSELIER

MAZARS



JEAN-LUC BARLET
